

Denis Zwirn

Le mythe du « vrai revenu »

Analyse critique de la taxe Zucman

Denis Zwirn

Le mythe du « vrai revenu »

Analyse critique de la taxe Zucman

Sommaire

Introduction	7
1. Le débat sur la taxe Zucman	15
1.1. Débats sur les conséquences de la taxe	15
1.2. Débats sur les fondements de la taxe	23
2. Qu'est-ce qu'un revenu ?	39
2.1. La théorie de Hicks, une analyse explicative de la consommation	39
2.2. La théorie de Haig-Simons, une définition normative et extensive du revenu	42
3. Y a-t-il vraiment une inégalité dans la fiscalité des ultra-riches ?	57
3.1. La note de l'IPP	57
3.2. Données complémentaires et débat	65
4. Qu'est-ce que la justice fiscale ?	73
4.1. Valeur, assiette et objectifs des impôts	73
4.2. Théories philosophiques de la justice fiscale	79
4.2.1. La conception libérale et individualiste ...	80
4.2.2. La conception utilitariste et marginaliste ...	82
4.2.3. Le solidarisme	83
4.2.4. La philosophie de John Rawls	87

5. Qu'est-ce qu'un impôt efficace ?	93
5.1. Théories de l'optimalité fiscale	93
5.2. La taxation du capital	98
6. L'économie est-elle une science objective ?	105
6.1. L'économie comme discipline rhétorique	106
6.2. L'économie normative	110
6.3. La sémantique et l'ontologie des modèles	114
Références	123

Introduction

Pendant la longue période difficile de l'année 2025 où la France se cherchait désespérément un gouvernement qui pourrait voter un budget, j'ai assisté, comme beaucoup de Français, à des débats médiatiques virulents où les partis de gauche proposaient une nouvelle taxe, la « taxe Zucman », comme une évidence pour traiter les problèmes budgétaires dans un esprit de plus grande justice sociale. J'ai entendu Gabriel Zucman la défendre calmement face à des journalistes ou des hommes politiques en expliquant qu'il ne s'agissait là que des résultats, non militants, d'un simple travail de chercheur. Cette manière de défendre cette proposition, peu fréquente dans le débat politique actuel, rendait la critique d'autant plus difficile. Je la recevais avec un a priori plutôt favorable sur son esprit, mais toujours sceptique sur la neutralité scientifique en matière de recommandation politique. Après quelques échanges avec des économistes, des philosophes et des chefs d'entreprise de mon entourage, où j'ai partagé mes premières remarques, qui tendaient à relativiser la simplicité apparente de cette proposition, il m'a semblé utile d'en faire un petit texte synthétique. Il s'est avéré un peu plus long que prévu, et il en est résulté le présent texte, qui j'espère pourra intéresser un large public, quelle que soit son opinion sur cette proposition.

La « taxe Zucman » s'est en effet imposée comme un objet central du débat public français. Formulée de manière volontairement simple et sous la forme d'un slogan qui fait fonction

de titre d'un livre, « les milliardaires ne paient pas d'impôt sur le revenu et nous allons y mettre fin » (Zucman, 2025), elle propose d'instaurer une contribution minimale de 2% sur le patrimoine des ultra-riches. Cette proposition, initialement élaborée pour un contexte économique états-unien (Zucman, 2024), s'est progressivement transformée en France en symbole politique, structurant une ligne de clivage nette entre ses partisans et ses opposants.

Ce succès tient en grande partie à la force rhétorique de l'argument qui la sous-tend : il existerait une anomalie manifeste – les plus riches paieraient proportionnellement beaucoup moins d'impôts que le reste de la population –, à laquelle il suffirait d'apporter une correction « simple », fondée sur des constats empiriques robustes. Présentée ainsi, la mesure apparaît comme la conséquence presque mécanique d'un diagnostic scientifique. Le propos de ce texte est de contester cette présentation.

La thèse principale défendue ici n'est pas que la taxe Zucman constitue nécessairement une mauvaise mesure de politique économique et de justice fiscale. Elle est plus fondamentale : cette proposition ne peut pas être déduite des seules données empiriques mobilisées pour la justifier. Elle repose sur un ensemble de choix théoriques, d'hypothèses normatives et de conventions analytiques qui sont rarement explicités comme tels dans le débat public, et qui font pourtant l'objet de désaccords légitimes au sein de la science économique, ou plus largement parmi les citoyens. La rationalité et la démocratie impliquent d'explicitier ces choix et hypothèses.

Autrement dit, le problème n'est pas que cette proposition soit normative, toute politique économique ou fiscale l'est nécessairement, mais que sa dimension normative soit en partie masquée par une présentation qui la fait apparaître comme une conclusion neutre résultant directement de l'analyse économique, voire du fameux « bon sens ». Ce déplacement, qui consiste à transformer des prémisses discutables en évidences

implicites, relève d'un procédé rhétorique classique : il produit un effet d'adhésion à la conclusion sans que l'ensemble des hypothèses nécessaires à sa validité aient été clairement exposées. L'objectif de ce texte est de rendre ces hypothèses visibles.

Pour ce faire, il ne s'agit pas de contester les données empiriques sur lesquelles s'appuient les travaux de Gabriel Zucman ou de ses co-auteurs, dont la grande qualité et la rigueur académiques sont largement reconnues. Il s'agit plutôt d'analyser la manière dont ces données sont mobilisées dans un raisonnement conduisant à une recommandation normative. Cette analyse relève moins de l'économie positive que de l'épistémologie et de la rhétorique de l'économie : elle porte sur la structure des arguments, sur les concepts mobilisés et sur les implicites qui relient les faits aux conclusions.

L'un des points centraux de cette analyse concerne la définition même des grandeurs économiques utilisées dans le raisonnement. Des notions apparemment courantes ou dont le sens semble largement partagé comme le revenu, la richesse ou l'inégalité, ne sont pas des objets naturels que l'économie étudierait de manière neutre ou découvrirait (comme les gènes ou les électrons), mais des constructions analytiques élaborées dans des cadres théoriques donnés, pour formuler des jugements et des recommandations économiques, et qui reposent sur certaines valeurs ou conceptions philosophiques et politiques, autant que sur des données. Le choix de ces constructions n'est jamais neutre.

À titre d'exemple significatif, un résultat statistique majeur avancé par Gabriel Zucman, en se basant sur une note de l'Institut des Politiques Publiques (IPP), est que les milliardaires ne payent que 25% d'impôt sur le revenu, soit très nettement moins que les autres français. Mais en réalité, ce résultat dépend de la méthode de mesure retenue par l'IPP et peut être relativisé de plusieurs manières. D'une part, cela n'est vrai que si on adopte une conception des revenus très particulière, et

contestable, qui distingue entre les revenus monétaires courants ou fiscaux et des « vrais revenus », reconstruits statistiquement (cela sera largement exposé au Chapitre 2.). Sans cette reconstruction, le chiffre de 25% ne tient plus. Par ailleurs, la forte inégalité pointée est principalement une inégalité entre les riches eux-mêmes, en particulier entre les 0,1% les plus riches et les 0,0002% les plus riches : elle se réduit fortement voire s'annule si on considère des foyers fiscaux moins riches (par exemple les 10% les plus riches « seulement »). Enfin, le chiffre de 25% concerne 75 foyers fiscaux, mais la taxe Zucman en vise 1 800, et la différence de taux de fiscalité sur la même base de calcul est très importante à ce niveau d'affinement des tranches de revenus (voir Chapitre 3).

On peut également remarquer, et cela ne concerne cette fois pas la proposition de Zucman en elle-même, que ces chiffres sont souvent repris par d'autres, soutiens politiques de la mesure de divers horizons, qui dénoncent alors simplement l'écart scandaleux entre ces 25% payés par les milliardaires et une moyenne nationale de 50 ou 51%. Ces chiffres sont utilisés pour dénoncer avec force évidence les injustices et les inégalités flagrantes qui caractérisent la société française en général. Mais, outre les réserves méthodologiques précédemment formulées sur le chiffre de 25%, et le fait que l'amplitude de l'écart ne concerne en fait que les plus riches entre eux, la moyenne de 50% ne se réfère quant à elle pas au même périmètre de mesure des impôts. En outre, même si on adhère aux « 25% », on peut penser – ou non, bien sûr ! – que le taux de fiscalité de 75 ménages représente assez peu de monde pour tenir des discours très généraux sur l'injustice flagrante de tout le système fiscal français. On juge l'allure d'un cône en ne regardant que sa micro-pointe. D'autant que la comparaison effectuée ne tient pas compte de l'ensemble de la redistribution, c'est-à-dire des transferts reçus par les ménages les plus pauvres, ce qui change considérablement la perspective. Il faudrait donc au moins nuancer le jugement

global qui en est déduit, même s'il peut demeurer tout à fait légitime, en fonction de certaines valeurs, de se focaliser sur la micro-pointe du cône. Il s'agit là bien entendu de propos de non-experts tenus à des fins politiques et médiatiques. Mais ils peuvent être révélateurs de l'écart possible entre des chiffres apparemment « objectifs » et leur utilisation dans les débats publics. Les exagérations enflammées des non experts ne sont permises que parce que la science économique est en fait elle-même fondamentalement une discipline rhétorique et normative, même pour les experts.

Dès lors, les désaccords en matière de recommandations de politiques économiques ne portent pas directement sur des faits, mais sur les concepts qui permettent de les décrire et de les interpréter et sur les théories qui justifient la pertinence de ces recommandations. Dans le cas de la taxe Zucman, une part importante du raisonnement repose sur une définition particulière du revenu, inspirée d'une tradition théorique associée à deux économistes américains du début du XX^e siècle, Robert Haig et Henry Simons, qui ont largement inspiré les politiques fiscales des États-Unis. Cette tradition théorique inclut dans le revenu des éléments non monétaires tels que les revenus non distribués, les revenus imputés ou les plus-values latentes. Cette définition est loin de faire consensus, et son adoption conditionne directement le diagnostic d'iniquité fiscale qui justifie la mesure proposée. Elle sera largement analysée et critiquée dans ce texte.

Le débat sur la taxe Zucman offre ainsi un cas d'étude particulièrement éclairant. Il permet de montrer que, même lorsqu'elle s'appuie sur des données empiriques solides et sur des modèles formels, l'économie appliquée à la décision publique ne peut être dissociée des choix d'interprétation, des conventions conceptuelles et des jugements de valeur qui structurent ces outils. La responsabilité des économistes, quand ils prennent part au débat public, n'est pas seulement de livrer des juge-

ments ou de formuler des recommandations, dont ils semblent souvent certains, mais aussi d'expliciter les hypothèses et les valeurs sur lesquels ils reposent, et que d'autres pourraient ne pas partager.

Le texte s'organise de la manière suivante.

Le chapitre 1 exposera les principaux arguments du débat autour de la taxe Zucman à deux niveaux :

— le premier niveau consiste à examiner les contre-arguments avancés dans le débat sur la taxe Zucman en ce qui concerne ses conséquences économiques. Il apparaîtra que ces contre-arguments sont sérieux et multiples, même s'ils peuvent eux-mêmes être controversés, ce qui suffit à établir que la mesure ne relève pas d'une évidence incontestable.

— le second niveau vise à analyser les prémisses implicites qui soutiennent le raisonnement qui conduit à cette proposition. En mettant en lumière ces prémisses, il devient possible de comprendre que l'adhésion à – ou le rejet de – cette taxe dépend inévitablement de choix normatifs et théoriques qui excèdent très largement le simple constat empirique. Ainsi, si l'on devait conclure en faveur d'une telle mesure, ce ne pourrait être qu'au terme d'une délibération explicite sur ces choix importants, et non comme la conséquence nécessaire d'un simple diagnostic statistique ou scientifique.

Le chapitre 1 est autosuffisant pour résumer mon analyse de la taxe, les fondements théoriques de chacun des éléments du débat qui y auront été exposés seront développés dans les chapitres 2 à 5.

Le chapitre 6 discutera trois thématiques épistémologiques concernant les discours économiques en général, qui sont illustrées par le débat autour de la taxe Zucman, en se demandant si l'économie peut être considérée comme une science objective, ce que semblent parfois prétendre certains de ses chercheurs dans les débats médiatiques.

Le lecteur intéressé seulement par la taxe Zucman peut se contenter de lire le chapitre 1 (ce qui sera plus rapide !) qui présente l'essentiel des éléments du débat, les autres chapitres apportant des éclairages théoriques complémentaires mais aussi en partie indépendants, et qui vont au-delà de ce seul débat.